

Je soussigné, M. Dominique CATROUX, habitant 13, Rue de Morest – à Huisseau sur Cosson, présente les points considérés comme non recevables et anomalies dans le développement de ce projet.

En complément des observations effectuées le mardi 26 Mars 2024, je souhaite signaler et amener les points suivants :

1) Je souhaite signaler ne pas être à l'encontre du projet de ZAC des Paralisières lui-même, mais je veux par les présentes doléances bien mettre en évidences et signaler que ce projet n'est pas en cohésion avec plusieurs facteurs : la sécurité, l'environnement, la situation et la non prise en compte de certains riverains et le maintien de leur qualité de vie, mais surtout le fait que les habitants de la périphérie de la zone des Paralisières n'ont jamais été directement consultés pour donner leur avis et point de vue.

2) Importance du projet :

Il pourrait se comprendre un lotissement de 30 voire 40 maisons, mais 135 maisons ramené à 122 maisons d'où à terme l'évolution du population moyenne de environ 480 habitants, 240 véhicules sur une zone de 9 Ha, cela fait une évolution de plus de 20% de la population de Huisseau sur Cosson qui ne présente pas les infrastructures adaptées actuellement, et le projet ne présente aucune évolution de ce côté-là.

- infrastructures scolaires
- infrastructures des commerces
- infrastructures routières
- Etc...

3) **Beaucoup d'éléments n'ont pas été pris en considération comme :**

- a. La situation de l'environnement de certains terrains qui sont inondables
- b. La sécurité routière avec l'aménagement de sorties de route en zone dangeureuse, comme à proximité du 12 Rue de Morest.
- c. La qualité de vie de certains riverains qui vont se retrouver du jour au lendemain avec une proximité d'habitations et une promiscuité importante, des nuisances nouvelles, alors qu'il aurait pu être pensé un espace vert de séparation comme effectué avec les maisons du Sud de la ZAC, soit mettre tous les habitants actuels sur un même pied d'égalité.
- d. L'incohérence avec l'environnement pour un projet établi sur 9ha, sans mise en évidence des problèmes d'infiltration des eaux pluviales, qui risquent venir grossir le Cosson et augmenter les risque de crues au niveau du Bourg de Huisseau sur Cosson.
- e. Liste non exhaustive.

4) **Ne serait-il pas plus judicieux de revoir ce projet :**

- a. D'une part à la baisse des lots pour un meilleur équilibre communal
- b. De mettre en évidence des zones vertes au long des riverains du 12, du 16, du 18, du 20 et du 22 Route de Morest comme indiqué sur l'extrait de plan joint.

ENQUÊTE PUBLIQUE – COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON – 41350
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES « PARALISIERES »
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 26/03/2024 AU 26/04/2024

- c. D'intégrer des zones de rétention d'eau, considérant les espaces inondables situés au milieu et au Nord-Ouest de la zone des Paralisières
- d. Sécurité D'abandonner la partie du projet avec la sortie de route en pleine courbe à côté du 12 et face au 13 et 15 Rue de Morest
- e. Sécurité : de revoir les sorties de route présentées avec un « adoucissement des entrées et sorties.

5) **Surtout de prévoir une réunion de concertation avec les habitants de la Rue de Morest et de La rue de La Tonnelle.**

Ce projet, aurait dû avoir été présenté, en mairie avec convocation de tous les riverains de la Rue de Morest et de la Rue de La Tonnelle pour prise de connaissance, observations et accords avant d'obtenir le permis d'aménager.

- 6) Ce projet doit être revu et surtout présenté aux riverains avant toute opération de permis d'aménager et surtout avant tout permis de construire.

Document d'observations déposé auprès du commissaire enquêteur le jeudi 04 Avril 2024

Déposé en 1 exemplaire et visé des 2 partis, mais présenté en 2 exemplaires pour accusé réception.

Ce document comprend 2 pages et 1 annexe

Annexe : Extrait du plan d'aménagement avec positionnement de zones vertes de coupure entre les riverains actuels, habitant depuis de longues années et la futur ZAC.

Pour le dépôt de Doléances

Dominique CATROUX

Pour Réception des Doléance

M. Jean Jacques Rousseau

NORD ZONE DES PARALISIERES (Huisseau sur Cosson) EN BORDURE DE LA
DEPARTEMENTALE 72 / HOTOS FAITES LE SAMEDI 30 MARS 2024 / Annexe 2





Annexe 1 Zone Inondable

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET plan masse général

Création zone verte réparative
maintien des mureaux
Zone Humide
Rétention eau

Travaux à effectuer
zone sur zone de
Protection des nuisances

A revoir
Accès
(Non sécurisée)

A revoir
Accès
(non sécurisée)



- Revêtements**
- Enrobé noir - voirie
 - Enrobé hydrocappé - placettes
 - Stabilisé - chemins et stationnements
 - Béton - entrées
- Végétation**
- Arbres de haute tige
 - Arbres fruitiers
 - Arbres en cépées
 - Engazonnement
 - Noues engazonnées
 - Mauvaises arbustes
 - Baliveau forestier
 - Prairie naturelle
- Mobilier**
- Banca et tables de pique-nique
 - Jeux
 - Arceaux vélos et corbeilles
- 0 1 5 10 25 m

Sortie de Route à éliminer Sur Dpt 72

D. CATROUX
13 rue de Horest
Hangar
Sandrine
garager

Zone de Protection
nuisance des nuisances
visuel sur le site de pui de, ann. Poser 15 à 20 m.